La newsletter en français suit le texte en anglais. Pour y accéder directement, veuillez cliquer ici ou faites défiler cet écran vers le bas

ESIL SEDI EUROPEAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW

ESIL Newsletter

Issue 20, December 2015

Editorial Board
Massimo Iovane (Napoli), Mario Prost (Keele) and Geir Ulfstein (Oslo)

Having difficulties reading this page? Click here to read the newsletter in PDF format.

Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

In this issue

1. Message from the President
2. Selection of Venues for Future ESIL Events
3. Guest Editorial: Pål Wrange
4. New ESIL Book Series
5. Message from the Secretary General
6. 2016 Research Forum, Istanbul
7. 2016 Annual Conference, Riga
8. 2016 Membership
9. ESIL Reflections
10. ESIL Lectures
11. News from Interest Groups
12. New Online System for Election of IG Convenors

1. Message from the President

Dear ESIL Members,

Looking back, the relative feeling of peace and tranquility that Europe has experienced in the past few decades was always somewhat unreal. Just five hours by plane from Paris, violence kills thousands of civilians annually in Iraq. It takes just four hours to fly to Syria, where an estimated 250,000 people have been killed in recent years by all parties to the conflict. Even closer to Paris, car bombs and suicide attacks are a regular feature of street life in Lebanon. At a mere three hours from Paris, Libya continues to experience frequent security incidents involving acts of armed conflict and terrorism throughout the country. In retrospect, it was too easy to consider all of this as something that was happening far away.

The feeling of tranquility would have perhaps been justifiable if Europe had had nothing to do with all of this, if we had just been concerned bystanders. Perhaps we could have expected a protracted peace if some European states had not been actively involved in bombing ISIL, had not triggered resentment throughout the Middle East and beyond by invading Iraq, and had not dragged their feet in relation to the Israeli-Palestinian conflict.

But all of that is hypothetical. Europe is embroiled in conflicts in the Middle East in many ways. The history of European involvement extends all the way back to the role of European states as colonial powers in Iraq, Syria, Libya and Lebanon, without which the present conflicts probably wouldn't have happened in this form, and without which maps of the region would have looked very different. More recently, the involvement of European states includes the support given to an Iraqi government that may have alienated Sunni communities, while at the same time giving support to a Saudi Arabian government that pursues policies and futures that (as recently argued by Kamel Daoud in the New York Times) may not be too dissimilar to those we seek to thrash by bombing ISIL.

Perhaps the most complex entanglement of all is the connection between internal and external spheres. The conflict of which ISIL is a product and a cause is not external to us but is closely related to the lack of integration and participation of parts of the Muslim communities within Europe (as convincingly argued by Adam Shatz in the London Review of Books). If it is not religious ties that draw second- or third-generation immigrants to ISIL, it may well be exclusion and alienation that pulls individuals to support its cause even without a deeply shared religious base.

Given this complex web of involvement in the past and in the present, there is nothing at all that is far away in any of these conflicts. Europe is intertwined in a great many ways and we could not untie ourselves from all of this even if we wanted to.

The Paris attacks pose serious questions for Europe. They force us to reflect on our role in the Middle East (and beyond – in Mali, for example). Governments are asked to explain how they will provide security (their main task and their main source of legitimacy) for all those living on their territory –including those who have fled from conflict zones to find safety. Essentially, Europe is challenged to connect the inside and the outside.

International law is part of the problem and part of a solution. It is part of the problem as it often seems to dictate responses that do not make things easier - for instance, by insisting on undivided states within arbitrarily set boundaries that bring together minorities that would rather be apart (such as the Kurds in Iraq) or by requiring us to refrain from attacking ISIL in Syria because the Assad government has not provided consent yet is unable to address ISIL effectively itself. International law also has to be part of a solution. While some have critiqued its impotence in dealing with these types of modern conflicts, old principles remain relevant – above all, the search for a political, peaceful solution involving sovereignty, the prohibition against use of force with its accepted exceptions, self-determination, non-discrimination and religious freedom. Nothing in this set of principles dictates a particular solution; one might even say that the legal terms only repackage political claims that may induce ongoing violence. Yet, no stable political solution can be envisaged that is not premised on these principles. In the long run, the bombings on ISIL will just be peripheral to that outcome, whatever their legality may be after SC Resolution 2249 (2015) (see the recent discussion on EJIL: Talk!).

All of this is relevant to our Society. With politicians scrambling for solutions, there is an urgent need for discussion and articulation of ways forward that are grounded in the past, yet also break with the past. With our broad membership that extends throughout Europe and beyond, and that has expertise in all relevant matters such as history, religion, human rights and the use of force, ESIL has an opportunity and responsibility to contribute to this debate.

At the 2015 ESIL annual conference in Oslo, a highly relevant discussion was held on international law and the fight against ISIS. The video of that Forum is still online.

In about nine months from now, the 2016 ESIL annual conference will be held in Riga to discuss *How International Law Works in Times of Crisis* – a theme that is highly relevant to the questions that politicians and lawyers face after the Paris attacks. The calls for papers, posters and agorae are open until 31 January 2016. Before next September, there is space for other events that will allow us to discuss these important matters, and I encourage all members to be active in initiating (for instance, through interest groups) and participating in such discussions.

To make meaningful contributions to this and other debates, ESIL is dependent on its members. The ESIL membership campaign for 2016 has started, and I encourage all current members to renew their membership and also to encourage their colleagues to join the Society. Full details about individual membership can be found on the ESIL website.

Looking forward to our continued collaboration,

André Nollkaemper, ESIL President
P.A.Nollkaemper@uva.nl

2. Selection of Venues for future ESIL Annual Conferences

The Society's annual conferences are scheduled for the next three years: Riga in 2016, Naples in 2017, and Manchester in 2018. No decisions have been taken for venues after 2018.

At the Board meeting in Oslo in September 2015, the ESIL Board agreed on a procedure for the selection of venues for annual conferences after 2018. The procedure, including details of how to present a proposal, can be found online in the policy document.

The Board would like to hear from members who would be interested in hosting the 2019 conference. Expressions of interest should be sent to the ESIL President by March 2016. If you have any questions in advance of presenting a proposal, please feel free to contact any members of the ESIL Executive Committee.

3. Guest Editorial

"Academic Endeavours"
Pål Wrange - Professor of International Law, Vice-Dean, Faculty of Law, Stockholm University - Director, Stockholm Center for International Law

In early 2015, I was asked by the Human Rights Committee of the European Parliament to write a report on international law and occupation/annexation. When the report was discussed in the Committee, a lawyer from the European External Action Service commented on it, criticizing my analysis of Western Sahara. In his remarks he referred to the report as "academic endeavours".

It is not an uncommon experience of academics to be belittled by practitioners. What is more interesting is that the learned representative from the EEAS completely misrepresented the character of my study. It was anything but "academic". It was a professional analysis, substantively identical to the one on which the Swedish Government has based its Western Sahara policy since 2006. In fact, I had even reused expressions from published texts that I had written in my earlier capacity as principal legal advisor of international law.

At a deeper level, however, the study was academic -- though not in the sense that my colleague had implied.

One often thinks of academic writing as theory, or *episteme* in Aristotle's famous trichotomy *episteme/techne/phronesis*. This is often contrasted to practice or *techne* (which scholars also might engage in, like in my study).

But theory/practice is a simplified, if not false dichotomy to represent what we do. There are many types of *episteme* – synthesizing or analytical, critical or affirmative, more or less abstract, with much doctrinal work actually approaching *techne*. And for many critical academics, scholarly work and practical work make up a seamless form of *praxis*, combining reflection and action.

Academic research is always critical, to some degree. A truly academic analysis of the right to self-determination in Western Sahara might have started by questioning the premises of the analysis – "what is the self?", "what does determination mean?" etc. My study for the EP, by contrast, was none of that. It was doctrinal *and* professional, with added policy recommendations (MFA style).

For many scholars, to shift positions *(and modus)* in writing is no stranger than turning from the *modus operandi* at the office to that in the kitchen. Others, by contrast, might question if it is ethically consistent to be both critical and doctrinal/affirmative --- can one first argue within a discourse and then criticize it? After all, as David Kennedy has remarked, "the discipline participates in keeping a terribly unjust international order up and running".

When and how to write within the one or the other genre is a matter for the third of Aristotle's virtues: *Phronesis* -- practical wisdom, or deliberation about practice which is context-dependent, value-based and reflective. For me, international law is deeply problematic, but most of the time preferable to the most likely alternative: might makes right.

The people of Western Sahara have been subjected to a great injustice (the 1975 occupation by Morocco), facilitated by geopolitical and economic interests in the EU. For that people, the proper application of the law of self-determination might be a cure. Therefore, among numerous requests for scholarly comments on current events, I have often prioritized Western Sahara, since I think that international law could do good there.

However, I have also been clear in that my only affiliation in the matter, and one that absolutely limits my engagement, is my affiliation to an academic institution. Whatever I say will reflect on that institution, and, perhaps more importantly, on the more abstract institution of Academia. That is a heavy responsibility. But this attachment to "truth" (as an unattainable ideal, of course), also makes me independent of political and other institutions.

So, written by an independent scholar with no other attachment than "truth", my study was truly an "academic endeavor". In that respect, my learned colleague from the EEAS was absolutely right.

4. New ESIL Book Series

Oxford University Press has approved a proposal by the ESIL Board for a new ESIL Book Series. The new Series will primarily serve as an outlet for volumes originating in ESIL conferences. As such, it will replace the tradition of conference proceedings, and the proceedings of the 2014 ESIL 10th Anniversary Conference in Vienna will be the last publication to appear in that format.

The new Book Series will consist of coherent volumes based on a selection of the best papers presented at ESIL events. Each volume will be edited by two editors, including the organiser of the ESIL event. The editors of the Series as a whole will be Anne van Aaken, Eyal Benvenisti and Carlos Esposito.

5. Message from the Secretary General

The ESIL General Assembly met in Oslo on 11 September 2015. The General Assembly was well attended. It started with the presentation of the report of ESIL activities in 2014-2015 by the Secretary General, Başak Çalı, and the ESIL financial report of 2014 by the external auditors Wolfgang Münch and Eric Franckx. The Auditors noted, in particular, the steady rise in the membership of ESIL attracting both new and returning members and the stable financial situation of ESIL.

The General Assembly was informed that future conferences will take place in Naples in 2017 and in Manchester in 2018, and then information was provided on the newly devised procedure for the selection of venues of future Annual Conferences from 2019 onwards; all members were invited to consider whether they might organise a future conference. A policy document outlining the procedure is available on the ESIL website.

Marko Milanovic, Vice-President, explained to the General Assembly the proposed change to the benefits of ESIL membership: with effect from 2016, members would receive an online subscription and access to the EJIL app as a benefit of their ESIL membership but not the print subscription. For those members who wish to continue to receive a print subscription, this would be available directly from OUP at a special reduced price. It was agreed that members who have already paid their membership fee i.e. lifetime and 5-year members, would continue to receive the benefits available to them at the time of paying their fee. Members were asked to vote on this change: all those present voted in favour, except for two members who voted against the proposal.

The 2015 General Assembly concluded with the presentation of the ESIL 2016 Annual Conference venue, Riga, and the 2016 annual conference theme: 'How International Law Works in Times of Crisis'. Riga 2016 is an election year for the ESIL board. All those interested in standing for ESIL Board Elections are encouraged to contact the Secretary General or any of the current board members for more information on the duties and responsibilities of ESIL board membership.

6. 2016 Research Forum, Istanbul

The 2016 ESIL Research Forum focusing on the theme of 'The Making of International Law' will take place on Thursday 21 and Friday 22 April at Koç University Law School and the Center for Global Public Law in Istanbul. The call for papers is closed and the members of the Selection Committee have now evaluated the submitted abstracts and are preparing the programme. The Selection Committee received 189 abstracts from interested scholars; successful applicants will be notified by 15 December 2015.

The ESIL Board wishes to thank the following Board members who have agreed to be members of the Selection Committee:

Chair: Başak Çalı, Koç University, Istanbul
Nehal Bhuta, European University Institute, Florence
Luis Hinojosa, University of Granada

Three ESIL Interest Groups, the Interest Group on International Legal Theory, Interest Group on Feminism, and International Law and the Interest Group on the History of International Law, will also be meeting in Istanbul just before the Forum starts. The final programme of the event will be posted online as soon as it is ready. ESIL members who wish to attend the Forum can register by sending an email to ESILRF-2016@ku.edu.tr before 30 March 2016. Registration is free of charge, but attendees will be asked to pay for lunch.

7. 2016 Annual Conference, Riga

The 12th ESIL Annual Conference will be held in Riga on 8 - 10 September 2016. ESIL Interest Group events will also be organised the day before the conference starts. The conference is hosted by the Riga Graduate School of Law in cooperation with the Latvian Constitutional Court. Preparations for the conference are well under way. The draft programme is now online and will be updated in the coming months. Please visit the conference website regularly for the latest news. Registration will open in January 2016.

The deadline for the Calls for papers, posters and agora proposals for next year's conference is on 31 January 2016. All interested members are encouraged to submit proposals. Submissions will be evaluated by the agora selection panels and by the Riga Programme Committee. The ESIL Board wishes to thank the members of the Programme Committee:

Ineta Ziemele, Constitutional Court of Latvia, Riga Graduate School of Law (chair); Anne van Aaken, University of St. Gallen; Christina Binder, University of Vienna; Hilary Charlesworth, Australian National University; Mary Footer, University of Nottingham; Lauri Mälksoo, University of Tartu; Hélène Ruiz Fabri, Max Planck Institute, Luxembourg; George Ulrich, Riga Graduate School of Law.

8. 2016 Membership

Membership of the Society is for the calendar year, from January to December. If you are not a 5-year member or a lifetime member, it is now time to pay your fees for next year. All members who have not yet paid are encouraged to do so before mid-December in order to maintain access to their EJIL online subscription, the EJIL app, and to be listed in the 2016 ESIL Interest Group members lists. Paying for 2016 is easy: just click on the RENEW button on the home page of the website (at the top of the right-hand column). Members who wish to make a commitment to lifetime membership are very welcome to do so. Details can be found by clicking on the ESIL lifetime members link.

If you wish to recommend ESIL membership to your colleagues, the JOIN button is also on the home page.

9. ESIL Reflections

ESIL Reflections offer up-to-date reflections on current issues in international law. The Reflections are now in their fourth year, covering a wide range of topics relating to current developments in international law and practice as well as theoretical reflections in a way that is relatively accessible to non-experts. They may be discussed on EJIL:Talk! and we invite members to use this discussion forum.

The editors are Anne van Aaken (editor-in-chief), Jutta Brunnée, Başak Çalı and Jan Klabbers. ESIL Members who have an interest in contributing are encouraged to do so. Please contact Anne van Aaken if you would like to contribute.

Latest Reflections:

ESIL Reflection: If International Judges Say So, It Must Be True: Empiricism or Fetishism?
Jean d'Aspremont

ESIL Reflection: In Search of International Impartiality
Frédéric Mégret

ESIL Reflection: Israel and the United Nations
Stephen J. Toope

10. ESIL Lectures

The ESIL Lecture Series hosts broadcasts of presentations on international law topics held at partner institutions, enabling the presentation to reach a wider audience of ESIL members and non-members alike. Past lectures can be found on the website.

The most recent recordings to be posted are as follows:

Judge Fausto Pocar, Professor Emeritus of International Law, University of Milan, former President of the ICTY, and former President of the UN Human Rights Committee, gave the Second Memorial Lecture for Professor Vojin Dimitrijević, in Belgrade, at the invitation of the Belgrade Centre for Human Rights. The topic of Judge Pocar's lecture was "Freedom of movement and the migration issue in the European context." (5 October 2015)

Emmanuel Roucounas, Professor Emeritus of the University of Athens, Member of the Academy of Athens, former President of the Institut de droit international, gave an ESIL lecture entitled: "A Landscape of the Contemporary Theory of International Law". This was the inaugural lecture of the annual Nicolas Politis Lectures, organised by the Athens Public International Law Centre of the Faculty of Law of the National and Kapodistrian University of Athens. (7 October 2015)

Linos-Alexander Sicilianos, Judge, European Court of Human Rights, "La Cour européenne des droits de l'homme face à l'Europe en crise" - "The European Court of Human Rights facing Europe in Crisis". Cette conférence à eu lieu le vendredi 16 octobre sous la présidence de M. Dean Spielmann, Président de la Cour européenne des droits de l'homme.

Ralph Wilde, ESIL Lectures Committee Convenor

11. News from Interest Groups

IG on Migration and Refugee Law: The IG on Migration and Refugee Law has undertaken and is currently working on a number of activities. First, the IG has sent out an online questionnaire to all its members to get input on the future governance and activities of the IG. The questionnaire was filled in by 16 members. The results were brought to the attention of the Coordinating Committee members, who will decide on possible follow-up action. Second, the IG sent out its seventh newsletter in October 2015. The newsletter included information about the IG's increased membership, publications by IG members, interesting calls for papers and news from around the world pertaining to migration and refugee law. Third, the IG is in the process of organizing an event that focuses on migration from an African perspective. The event will be organized in cooperation with the African Association of International Law. During the event several issues relating to migration will be dealt with primarily from an African perspective, such as foundational issues, the current legal framework, EU migration policies, and international cooperation. Date and venue remain to be determined. Fourth and last, the IG is in the process of organizing elections for a new Coordinating Committee. Elections for Coordinating Committee members have to take place at intervals of no longer than two years. Since the current Coordinating Committee members were elected in 2013, elections are due before the end of this year. The exact date remains to be determined.

IG on International Legal Theory: The Interest Group on International Legal Theory (IGILT) is delighted to announce two further collaborations in the upcoming year. During the ESIL Research Forum in Istanbul, the Interest Groups on International Legal Theory and on Feminism and International Law will host a joint workshop, aimed at engaging with the theme of making of international law from a theoretical perspective. Secondly, in collaboration with the Interest Group on International Environmental Law, the IGILT has circulated a call for papers for a joint agora for the ESIL Annual Conference in Riga in September 2016. The Call for Papers, entitled 'The Resilience of Law', seeks to explore the relevance of the concept 'resilience' in theorising about international law, and to investigate properties and features of international law that either promote or compromise its resilience. The Calls for Papers were emailed to members of both Interest Groups, and is also available on the IGILT Facebook page. Two further events are being organised by members of the IGILT: on 7 December 2015, a Workshop on Political Economy and Law organised by John Haskell, Akbar Rasulov and Ntina Tzouvala will be hosted at the University of Glasgow School of Law, which is loosely based on the recently published *Research Handbook on Political Economy* (U. Mattei and J. Haskell (eds), Edward Elgar 2015); and on 11 January 2016, John Haskell and Tomaso Ferrando are convening a Workshop on Heterodox Approaches to Global Political Economy, to be held at the International University College of Turin (IUC).

IG on International Environmental Law: The International Environmental Law Interest Group convened a panel entitled *The Forest and the Trees: Adjudication of International Environmental Disputes* at the recent ESIL annual meeting in Oslo. The panel featured presentations by Alan Boyle, Jerneja Penca, Alexander Solntsev, and Christina Voigt. Panelists debated proposals for the creation of specialised environmental tribunals or chambers, discussed alternative avenues for the adjudication of environmental disputes, and considered the potential contribution of environmental litigation to the further development of international environmental law.

12. New Online System for Election of IG Convenors

During the meeting between the ESIL Board and the ESIL Interest Groups' conveners held in the ESIL 11th Annual Conference in Oslo (10 September 2015) it was agreed to implement a new electoral system in which the ESIL Secretariat would assist the Interest Groups (IGs) in the organization of online electoral processes for the renewal of their coordinating committees. With the new system, the ESIL will enhance the transparency of the elections, will promote the participation of all IG members in the elections and will thereby improve the governance and democratic accountability of its IGs. The first IG to implement the new system is the IG on International Business and Human Rights.

The term of office for IG conveners can be two or four years (it is for each IG to decide). If the term is established for two years, all IG conveners will be renewed at each election. If the term lasts four years, elections should be held every two years to partially renew the IG leadership. There is no limit to the number of mandates, and IG conveners can be re-elected indefinitely.

Elections will be held as follows:

1. The ESIL Secretariat will send a call for candidates to all IG members. The call for candidates will allow at least 2 weeks for members to put forward their candidature.
2. The ESIL Secretariat will inform the IG conveners of the total number of candidates. If the number of candidates equals the number of slots, no elections will be held. If there are more candidates than slots, online voting will be conducted.
3. The results will be sent to all the candidates and to the IG conveners. Thereafter, the ESIL Secretariat will communicate the results to the entire IG membership and the names of the newly elected IG conveners will be posted on the ESIL website.

IGs are one of the main assets of the Society. Their various activities provide a highly valuable tool for academic and scientific cooperation. With this initiative we hope to improve the ESIL governance structures and we encourage all members to get involved in the IGs' activities.

Luis Hinojosa
Vice-President of the European Society of International Law

ASSER INSTITUTE 1965 50 YEARS 2015 Centre for International & European Law
Fundamental Rights in International and European Law: Public and Private Law Perspectives
Christophe Paulussen, Tamara Takács, Vesna Lazić, Ben Van Rompuy (Eds.)
Print: ISBN 978-94-6265-081-2
Ebook/online: ISBN 978-94-6265-082-9
T.M.C. Asser Press and their partner Springer are pleased to offer ESIL members a **20% discount** on all Law titles, courtesy of T.M.C. Asser Instituut.
Click here to order now!

ENCYCLOPEDIA OF LAW AND RELIGION ONLINE
Encyclopedia of Law and Religion Online
Treats issues of freedom of religion or belief and state-religion relations from all independent nations and international organizations.
Request a free institutional trial now!

Dans ce numéro

Numéro 20, décembre 2015

Comité éditorial:
Massimo Iovane (Naples), Mario Prost (Keele) et Geir Ulfstein (Oslo)

1. Message du Président
2. Sélection du lieu pour les prochains évènements de la SEDI
3. Editorial de l'invité - *Pål Wrange*
4. Nouvelle collection SEDI
5. Message de la Secrétaire Générale
6. Forum de Recherche 2016, Istanbul
7. Conférence Annuelle 2016, Riga
8. Adhésions 2016
9. ESIL Reflections
10. Conférences SEDI
11. Nouvelles des Groupes de Réflexion
12. Nouvelle procédure électorale GRs

Having difficulties reading this page? Click here to read the newsletter in PDF format.

Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

1. Message du Président

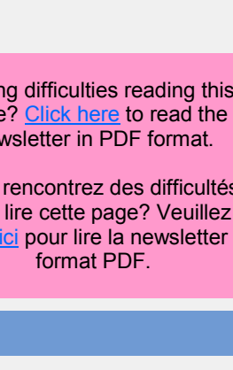

Chers membres de la SEDI,

Rétrospectivement, le sentiment relatif de paix et de tranquillité que l'Europe a connu au cours des dernières décennies a toujours semblé quelque peu irréel. À seulement cinq heures d'avion de Paris, la violence tue des milliers de civils chaque année en Irak. Il ne faut que quatre heures pour voler vers la Syrie, où au moins 250.000 personnes ont été tuées au cours des dernières années par les différentes parties au conflit. Encore plus proche de Paris, les voitures piégées et les attentats-suicides sont des éléments de la vie quotidienne au Liban. À seulement trois heures de Paris, la Libye continue de faire face à de nombreux incidents de sécurité, notamment des actes de conflit armé et de terrorisme, touchant l'ensemble du pays. Rétrospectivement, il était trop facile de considérer tout cela comme quelque chose arrivant loin de chez nous.

Le sentiment de tranquillité aurait peut-être pu se justifier si l'Europe n'avait rien à voir avec tout cela, si nous n'avions pas été des spectateurs concernés. Peut-être aurions-nous pu espérer une paix durable si certains Etats européens n'avaient pas été activement impliqués dans les bombardements contre l'Etat islamique, n'étaient pas à l'origine du ressentiment dans tout le Moyen-Orient et au-delà en envahissant l'Irak, n'avaient pas traîné les pieds en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

Mais tout cela est hypothétique. L'Europe est, à bien des égards, impliquées dans les conflits qui gangrènent le Moyen-Orient. L'histoire de l'implication européenne remonte au rôle qu'ont joué les puissances coloniales européennes en Irak, en Syrie, en Libye et au Liban, sans quoi les conflits actuels auraient probablement un visage bien différent à celui que nous leur connaissons aujourd'hui, et sans quoi les cartes régionales seraient aussi bien différentes. Plus récemment, l'implication des Etats européens s'est manifestée par leur soutien au gouvernement irakien, ayant probablement conduit à l'hostilité des communautés sunnites, tout en soutenant dans le même temps le gouvernement saoudien qui poursuit une politique et un avenir (comme affirmé récemment par Kamel Daoud dans le New York Times) qui ne sont peut être pas si éloignés de ce que nous cherchons à combattre en bombardant l'Etat islamique.

Peut être l'aspect le plus complexe est l'enchevêtrement entre les dynamiques internes et externes. Le conflit dont l'Etat islamique est à la fois le produit et la cause ne nous est pas étranger, il est étroitement lié à l'absence d'intégration et de participation d'une partie des communautés musulmanes en Europe (comme exposé de façon convaincante par Adam Shatz dans la London Review of Books). Si ce ne sont pas les liens religieux qui poussent les immigrés de deuxième ou troisième générations vers l'Etat islamique, il se pourrait bien que ça soit l'exclusion et la mise à l'écart qui incitent des individus à soutenir cette cause sans forcement en partager les aspects religieux.

Compte tenu de la complexité de ces différentes implications présentes et passées, ces conflits ne peuvent pas être considérés comme des événements éloignés. L'Europe est étroitement impliquée de nombreuses façons différentes, et nous ne pouvons pas nous détacher de tout cela, même si nous le voulions.

Les attentats de Paris posent des questions sérieuses pour l'Europe. Ils nous obligent à réfléchir sur notre rôle au Moyen-Orient (et au-delà – au Mali, par exemple). Les gouvernements sont priés d'expliquer comment ils vont assurer la sécurité (leur tâche principale et leur principale source de légitimité) pour tous ceux qui vivent sur leur territoire – y compris ceux qui ont fui les zones de conflits pour trouver la sécurité. Essentiellement, l'Europe doit répondre au défi qui se pose à elle de concilier les dynamiques internes et externes.

Le droit international est une partie à la fois du problème et de la solution. Il constitue une partie du problème car il semble généralement apporter des réponses ne rendant pas les choses plus faciles, comme par exemple en insistant sur l'indivisibilité d'Etats établis au sein de frontières arbitrairement définies rassemblant des minorités qui préféreraient être séparées (comme les Kurdes en Irak) ou en nous imposant de limiter nos attaques contre l'Etat islamique en Syrie au motif que le gouvernement de Bachar el-Assad n'a pas donné son consentement, bien qu'il ne soit pas en mesure de faire face seul à l'Etat islamique. Le droit international doit aussi constituer une partie de la solution. Alors que certains l'ont critiqué pour son impuissance face à ces conflits modernes, d'anciens principes demeurent pertinents – par dessus tout, la recherche d'une solution politique pacifique impliquant la souveraineté, la prohibition du recours à la force et ses exceptions acceptées, l'autodétermination, la non-discrimination et la liberté religieuse. Rien dans cet ensemble de principes ne semble dicter une solution en particulier ; on pourrait même dire que la terminologie juridique ne fait qu'enrober et reconditionner des revendications politiques qui peuvent entraîner des violences. Pourtant, aucun solution politique stable ne pourra se faire sans qu'elle ne repose sur ces principes. À long terme, les bombardements contre l'Etat islamique ne constitueront qu'un élément secondaire de ce résultat, et ce quelle que soit leur légalité même après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 2249 (2015) (voir la discussion récente sur EJIL: Talk!).

Tout cela concerne et est étroitement lié aux objectifs de notre Société. Avec les politiciens qui cherchent des solutions, il y a un besoin urgent de discuter et articuler différentes solutions possibles basées sur les expériences passées, tout en se démarquant du passé. Avec la diversité de nos membres qui s'étend à toute l'Europe et au-delà, et qui regroupent des expertises diverses et indispensables comment l'histoire, les religions, les droits de l'homme, l'usage de la force, la SEDI a l'occasion et la responsabilité de contribuer à ce débat.

Lors de la Conférence annuelle 2015 de la SEDI à Oslo, un débat pertinent s'est tenu sur le droit international et la lutte contre l'Etat islamique. La vidéo de ce Forum est toujours disponible en ligne.

Dans environ neuf mois, la conférence annuelle 2016 de la SEDI se tiendra à Riga et aura pour thème *Comment le droit international fonctionne en temps de crise* ('How International Law Works in Times of Crisis') – thème encore plus pertinent à la lumière des questions auxquelles les politiciens et juristes doivent répondre après les attentats de Paris. Les appels à contributions, à posters et à agora sont ouverts jusqu'au 31 janvier 2016. D'ici le mois de septembre prochain, il reste suffisamment de temps pour organiser d'autres événements où nous pourrions traiter de ces thématiques importantes, et j'encourage tout les membres à être actif dans l'organisation de ces discussions (par le biais des groupes de réflexion par exemple) et à y participer.

Pour pouvoir être un acteur marquant dans dans ces différents débats, la SEDI est dépendante de ses membres. La campagne d'adhésion à la SEDI pour l'année 2016 a commencé, et j'encourage tous les membres actuels à renouveler leur adhésion et les invite à encourager leurs collègues à se joindre à la Société. Tous les détails sur l'adhésion individuelle peuvent être trouvés sur le site internet de la SEDI.

Au plaisir de continuer notre collaboration,

André Nollkaemper, Président de la SEDI
P.A.Nollkaemper@uva.nl

2. Procédure de sélection des lieux d'organisation des conférences SEDI

Les trois prochaines conférences annuelles de la SEDI sont d'ores et déjà prévues : Riga en 2016, Naples en 2017, et Manchester en 2018. Aucune décision n'a encore été prise concernant l'organisation des conférences après 2018.

A la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue à Oslo en septembre 2015, le Comité a mis en place une procédure de sélection des lieux d'organisation des conférences annuelles de la SEDI après 2018. Cette procédure, détaillant notamment comment présenter une candidature, peut être consultée en ligne : Déclaration de politique générale.

Le Comité exécutif invite les membres de la SEDI souhaitant accueillir la conférence annuelle 2019 à manifester leur intérêt en écrivant au Président de la SEDI avant le mois de mars 2016. Si vous avez des questions concernant la procédure de candidature, vous pouvez contacter les membres du Conseil de direction de la SEDI.

3. L'éditorial de l'invité

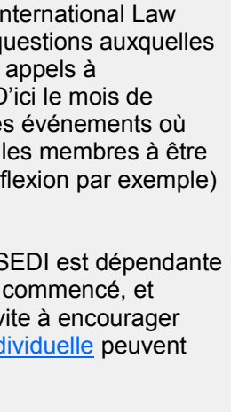

"Entreprise universitaire"
Pål Wrange - Professeur de droit international, Vice-Doyen de la Faculté de Droit, Université de Stockholm - Directeur, Centre de Droit International de Stockholm

Au début de l'année 2015, la Sous-Commission aux Droits de l'homme du Parlement européen m'a confié la rédaction d'un rapport sur le droit international de l'occupation/annexion. Au moment du débat sur ce rapport au sein de la Sous-Commission, un juriste du Service européen d'action extérieure (SEAE) l'a commenté et a critiqué mon analyse concernant le Sahara occidental. Dans ses remarques il a qualifié le rapport d'« entreprise universitaire ».

Il n'est pas rare pour les universitaires de voir leur travail dévalorisé par les praticiens. Plus particulièrement, dans le cas présent, le représentant du SEAE a complètement dénaturé le caractère de mon étude. C'était tout sauf une étude « académique ». Il s'agissait d'une étude professionnelle, très similaire à celle sur laquelle le gouvernement suédois s'est basé pour la définition de sa politique par rapport au Sahara occidental depuis 2006. D'autant plus que j'ai réutilisé des expressions provenant de textes que j'avais publiés précédemment lorsque j'étais conseiller juridique sur le droit international.

Plus sérieusement, cette étude était cependant académique – mais pas dans le sens qu'a laissé entendre mon collègue.

On envisage souvent les écrits académiques comment purement théorique, ou *epistémè* dans la fameuse trichotomie d'Aristote *epistémè/technè/phronesis*. L'*epistémè* est souvent opposé à la pratique ou *technè* (bien que le monde académique peut aussi s'y engager, comme c'est le cas pour mon rapport).

L'opposition théorie/pratique est trop simpliste. Elle constitue une fausse dichotomie pour représenter notre travail. Il existe de nombreux types d'*epistémè* – synthèse ou analytique, critique ou positive, plus ou moins abstraite, et beaucoup de travaux doctrinaux s'approchent ainsi de la *technè*. Puisque bon nombre de chercheurs adoptent une approche critique, les travaux académiques et pratiques peuvent constituer une forme homogène de *praxis*, combinant à la fois réflexion et action.

La recherche académique est toujours critique, dans une certaine mesure. Une véritable analyse universitaire du droit à l'autodétermination dans le contexte du Sahara occidental devrait commencer par questionner les fondements de l'analyse – « qu'est-ce que l'auto ? », « que signifie détermination ? », etc. Mon étude pour le Parlement européen, en revanche, n'était pas de celles-là. Elle était à la fois doctrinale *et* pratique, intégrant des recommandations politiques (comme le ferait une étude d'un Ministère des affaires étrangères).

Pour de nombreux universitaires, changer de position (et de *modus*) dans l'écriture n'est pas plus étrange que de passer du *modus operandi* du travail à celui de la cuisine. D'autres, en revanche, pourraient se demander s'il est éthiquement cohérent d'être à la fois critique et doctrinale/engagé – peut-on se placer dans un discours et le critiquer ensuite ? Après tout, comme souligné par David Kennedy, « the discipline participates in keeping a terribly unjust international order up and running ».

Déterminer quand et comment écrire dans l'un ou l'autre de ces registres est une question pour la troisième vertu d'Aristote : *phronesis* – la sagesse pratique, ou la réflexion sur la pratique qui est dépendante du contexte, basée sur la valeur et la discussion. Pour moi, le droit international est profondément problématique, mais préférable la plupart du temps à l'alternative la plus probable : loi du plus fort.

Les habitants du Sahara occidental ont été soumis à une grande injustice (l'occupation de 1975 par le Maroc), facilitée par des intérêts géopolitiques et économiques dans l'UE. Pour ce peuple, la bonne application du droit à l'autodétermination pourrait constituer un remède. Par conséquent, parmi les nombreuses demandes de publications académiques sur les problèmes contemporains, je donne le plus souvent la priorité à la situation du Sahara occidental, car je pense que le droit international pourrait y apporter une solution positive.

Il est en outre clair que ma seule affiliation en la matière, et qui est la limite absolue de mon engagement, est mon affiliation à une institution universitaire. Quoique je dise, cela impactera cette institution, et peut-être plus important encore l'institution plus abstraite du monde académique. Il s'agit là d'une lourde responsabilité. Mais cet attachement à la « vérité » (comme un idéal inaccessible, bien entendu), me rend aussi indépendant des institutions politiques et autres.

Par conséquent, cette étude écrite par un chercheur indépendant avec pour seule motivation la « vérité » constitue une véritable « entreprise académique ». En ce sens, mon collègue du SEAE avait parfaitement raison.

4. Nouvelle collection SEDI chez Oxford University Press

Oxford University Press a approuvé la proposition du Comité exécutif de mettre en place une nouvelle collection de la SEDI. La nouvelle collection a principalement pour objectif la publication des travaux résultant des conférences organisées par la SEDI. A ce titre, cette nouvelle collection remplace les traditionnels actes des conférences, et les actes de la Conférence anniversaire des 10 ans de la SEDI organisée à Vienne en 2014 seront les derniers à être publiés dans ce format.

La nouvelle collection sera composée de volumes réunissant de manière cohérente les meilleures contributions présentées lors des événements organisés par la SEDI. Chaque volume sera réalisé sous la direction de deux éditeurs, dont l'organisateur de l'événement de la SEDI où les contributions auront été présentées. Les directeurs de cette nouvelle collection seront Anne van Aaken, Eyal Benvenisti et Carlos Esposito.

5. Message de la Secrétaire Générale

L'Assemblée générale de la SEDI s'est réunie à Oslo le 11 Septembre 2015 avec de nombreux participants. La séance s'est ouverte par la présentation du rapport d'activités de la SEDI pour l'exercice 2014-2015. Les auditeurs externes, Wolfgang Münch et Eric Franckx, ont ensuite présenté le rapport financier pour l'année 2014. Les auditeurs externes ont souligné, en particulier, l'augmentation constante du nombre de membres, aussi bien nouveaux que d'anciens membres revenant vers la Société, ainsi que la situation financière stable de la Société.

Par ailleurs, les lieux d'organisation des futures conférences annuelles ont été présentés à l'Assemblée générale: Naples en 2017 et Manchester en 2018. De plus, la nouvelle procédure de sélection des lieux d'organisation des conférences annuelles a été présentée et est effective pour la sélection concernant la Conférence annuelle 2019 et celles qui suivront. Cette procédure, détaillant notamment comment présenter une candidature, peut être consultée en ligne: Déclaration de politique générale.

Marko Milanovic, Vice-Président, a développé devant l'Assemblée générale les changements apportés aux avantages liés au statut de membre de la SEDI : à partir de l'année 2016, les membres recevront un abonnement en ligne et un accès à l'application mobile du Journal européen de droit international, mais ne bénéficieront pas de la version imprimée du Journal. Pour ceux désirant néanmoins recevoir la version imprimée du Journal, il sera possible d'y souscrire directement auprès d'OUP à un tarif préférentiel. Il a été décidé que les membres qui ont déjà payé leur frais d'adhésion, c'est-à-dire les membres à vie et ceux ayant souscrit à une adhésion de 5 ans, continueront à bénéficier des mêmes avantages que ceux souscrits au moment du paiement de leur adhésion. Ces changements ont été soumis au vote, tous les membres présents ont voté en faveur, à l'exception de deux membres qui ont voté contre.

La séance s'est conclue avec la présentation des lieux et thème de la prochaine conférence annuelle de la SEDI, qui se tiendra à Riga en 2016, et aura pour thème « Comment le droit international fonctionne en temps de crise ». Pendant la Conférence annuelle de Riga il faudra aussi procéder à l'élection des nouveaux membres du Comité exécutif de la SEDI. Les membres qui désirent présenter leur candidature sont priés de contacter le Secrétaire général ou l'un des membres actuels du Comité pour en savoir de plus sur les fonctions et les responsabilités qu'entraîne le statut de membre du Comité exécutif .

6. Forum de Recherche 2016, Istanbul

Le prochain Forum de recherche de la SEDI, portant sur le thème des « Source du droit international » se tiendra à Istanbul du jeudi 21 au vendredi 22 avril 2016, à l'Université de Koç, auprès de la Faculté de droit et du Centre de Recherche en Droit public global. L'appel à contributions s'étant terminé, les membres du Comité de sélection ont procédé à l'évaluation des résumés présentés et sont en train maintenant de préparer le programme. Le Comité de sélection a reçu 189 propositions de contribution. Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats au plus tard le 15 décembre 2015.

Le Conseil de la Société désire remercier les membres suivants du Conseil qui ont convenu de participer aux Comité de sélection :

Présidente : Başak Çali, Université de Koç, Istanbul
Nehal Bhuta, Institut Universitaire de Florence, Florence
Luis Hinojosa, Université de Grenade

Trois Groupes de réflexion de la SEDI se réuniront aussi à l'occasion du Forum d'Istanbul, juste avant le commencement de celui-ci. Il s'agit, respectivement, du Groupe de réflexion sur la théorie du droit international, sur le Féminisme et le droit international et sur l'Histoire du droit international. Le programme définitif de la manifestation sera publié en ligne dès qu'il sera prêt. Les membres de la SEDI souhaitant participer au Forum peuvent s'enregistrer en envoyant un mél à l'adresse ESILRF-2016@ku.edu.tr avant le 30 Mars 2016. L'enregistrement est gratuit, mais le déjeuner sera à la charge des participants.

7. Conférence Annuelle 2016, Riga

La 12ème Conférence annuelle de la SEDI se tiendra à Riga du jeudi 8 au samedi 10 septembre 2016. Les groupes de reflexion de la SEDI organiseront aussi des évènements qui se tiendront le jour précédant le début de la conférence. La Conférence est organisée par la Faculté de droit de Riga (Riga Graduate School of Law) en collaboration avec la Cour constitutionnelle de Lettonie. Le programme provisoire est désormais disponible en ligne et sera mis à jour dans les prochains mois. Les informations actualisées sur la Conférence peuvent être consultées sur le site internet de la Conférence. Les inscriptions seront ouvertes en janvier 2016.

La date limite pour les appels à contributions, posters, et agoras pour la prochaine Conférence annuelle est fixée au 31 janvier 2016. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre des propositions. Les propositions seront évaluées par les comités de sélection des agoras et par le comité de programmation de la Conférence de Riga. Le Comité exécutif de la SEDI remercie les membres du comité de programmation:

Ineta Ziemele, Cour constitutionnelle de Lettonie, Faculté de droit de Riga (présidente); Anne van Aaken, Université de St. Gallen; Christina Binder, Université de Vienne; Hilary Charlesworth, Université Nationale d'Australie; Mary Footer, Université de Nottingham; Lauri Mälksoo, Université de Tartu; Hélène Ruiz Fabri, Institut Max Planck, Luxembourg; George Ulrich, Faculté de droit de Riga.

8. Adhésion SEDI 2016

L'adhésion à la Société se fait par année civile, de janvier à décembre. Si vous n'avez pas souscrit à une adhésion pour cinq ans ou si vous n'êtes pas membre à vie, il est maintenant temps de renouveler votre adhésion pour l'année prochaine. Tous les membres qui n'ont pas encore payé les frais d'adhésion sont invités à le faire avant mi-décembre afin de pouvoir continuer de bénéficier de leur souscription en ligne au Journal européen de droit international (EJIL), l'application mobile de l'EJIL, et d'apparaître sur la liste des membres des groupes de réflexions pour l'année 2016. Payer vos frais d'adhésion est chose facile, il suffit de cliquer sur le bouton RENOUVELER sur la page d'accueil du site de la SEDI (en haut de la colonne de droite). Les membres souhaitant souscrire à une adhésion à vie sont les bienvenus. Les détails concernant l'adhésion à vie peuvent être consultés sur le site internet de la SEDI.

Si vous souhaitez recommander l'adhésion à la SEDI à vos collègues, le bouton ADHÉRER est également disponible sur la page d'accueil.

9. ESIL Reflections

'ESIL Reflections' offre une analyse périodique de l'actualité et de la pratique du droit international, ainsi que de développements récents dans la doctrine et la théorie du droit international. Cette publication électronique traite de sujets variés dans un langage accessible aux non-experts, l'objectif étant de stimuler le débat entre membres de la SEDI, experts et praticiens du droit international, en Europe et au-delà. Les 'Reflections' sont publiées mensuellement sur le site de la SEDI et sont distribuées gratuitement aux membres de la Société. Elle peuvent être discutées sur EJIL : Talk ! Nous vous invitons à utiliser ce forum de discussion.

Les éditeurs sont Anne van Aaken (éditrice en chef), Jutta Brunnée, Basak Çali, et Jan Klabbers. Les membres de la SEDI souhaitant contribuer aux 'Reflections' sont invités à le faire en envoyant leurs suggestions à Anne van Aaken.

Dernières publications en date :

ESIL Reflection: If International Judges Say So, It Must Be True: Empiricism or Fetishism?
Jean d'Aspremont

ESIL Reflection: In Search of International Impartiality
Frédéric Mégret

ESIL Reflection: Israel and the United Nations
Stephen J. Toope

10. Série de Conférences SEDI

La Série de Conférences SEDI comprend des présentations organisées dans des institutions partenaires de la SEDI sur des sujets d'intérêt de droit international. Les vidéos des Conférences SEDI sont mises en ligne et sont accessibles aux membres et aux non-membres. Les vidéos des Conférences SEDI sont disponibles sur le site de la Société.

Les enregistrements les plus récents sont les suivants :

Fausto Pocar: Le 5 Octobre 2015, le Juge Fausto Pocar, Professeur honoraire de droit international à l'Université de Milan, ancien Président du TPIY et ancien Président du Comité des Nations Unies pour les droits de l'homme, a tenu la deuxième Conférence à la mémoire du Professeur Vojin Dimitrijevič, Belgrade, sur l'invitation du Centre de Belgrade pour les Droits de l'homme. L'objet de la Conférence a été « La liberté de circulation et le problème migratoire dans le contexte européen ».

Emmanuel Roucounas: Le 7 Octobre 2015 Emmanuel Roucounas, Professeur honoraire à l'Université d'Athènes, Membre de l'Académie d'Athènes, ancien Président de l'Institut de droit international, a tenu une Conférence SEDI intitulée «Une vue d'ensemble sur la théorie contemporaine du droit international ». Il s'agissait de la Conférence inaugurale des Conférences Annuels Nicola Politis, organisées par le Centre d'Athènes pour le Droit International, Faculté de Droit, Université National et Capodistrienne d'Athènes.

Linos-Alexandros Sicilianos, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme: "La Cour européenne des droits de l'homme face à l'Europe en crise" - "The European Court of Human Rights facing Europe in Crisis". Cette conférence à eu lieu le vendredi 16 octobre sous la présidence de M. Dean Spielmann, Président de la Cour européenne des droits de l'homme.

11. Nouvelles des Groupes de Réflexion

GR sur le droit de l'immigration et des réfugiés: Le Groupe de réflexion sur le droit de l'immigration et des réfugiés a organisé un certain nombre d'activités et continue à le faire dans de nombreux domaines. Premièrement, il a envoyé un questionnaire en ligne à tous ses membres pour connaître leur opinion sur la gouvernance et les activités futures du Groupe. Le questionnaire a été complété par 16 membres. Les résultats ont été portés à l'attention des membres du Comité de coordination qui devront déterminer les actions à mener. Deuxièmement, la septième lettre d'information du Groupe a été distribuée en octobre 2015, donnant des informations sur l'augmentation du nombre de membres, sur les publications des membres, sur les actualités internationales et appels à contributions portant sur le droit de l'immigration et des réfugiés. Troisièmement, le Groupe de réflexion est en train d'organiser, en coopération avec l'Association africaine de droit international, une conférence sur l'immigration suivant une perspective africaine. Cette conférence traitera de nombreux problèmes de l'immigration concernant l'Afrique : les enjeux principaux, le contexte juridique actuel, les politiques migratoires de l'UE, et la coopération internationale. La date et le lieu de cette conférence sont encore à déterminer. Quatrièmement et dernièrement, nous sommes est en train d'organiser des élections pour renouveler le Comité de coordination du Groupe. En effet, ces élections doivent se tenir tous les deux ans. Le Comité de coordination actuel a été élu en 2013, il est donc nécessaire que le nouveau Comité soit élu avant la fin de cette année. La date des élections n'a pas encore été déterminée.

GR sur la théorie du droit international: Le Groupe de réflexion sur la théorie du droit est heureux d'annoncer l'organisation prochaine de deux événements en collaboration avec d'autres groupes de réflexion. Premièrement, durant le Forum de recherche de la SEDI qui se tiendra à Istanbul au printemps 2016, le Groupe de réflexion sur la théorie du droit et le Groupe de réflexion sur le féminisme et le droit international organiseront conjointement un atelier portant sur la formation du droit international dans une perspective théorique. Deuxièmement, notre Groupe de réflexion, en collaboration avec le Groupe de Réflexion sur le droit international de l'environnement, a fait circuler un appel à contributions pour une agora jointe pour la Conférence annuelle de la SEDI qui se tiendra en septembre 2016 à Riga. L'appel à contributions porte sur « la résilience du droit », l'objectif étant d'analyser la relevance du concept de résilience dans la théorisation du droit international, et d'examiner les qualités et caractéristiques du droit international lorsqu'il encourage ou compromet sa résilience. Cet appel à contribution a été envoyé par courriel aux membres du Groupe et est disponible sur notre page Facebook. Deux événements supplémentaires auront lieu prochainement grâce à l'initiative des membres du Groupe de réflexion. Premièrement, le 7 décembre 2015, un atelier sur « l'économie politique et le droit » organisé par John Haskell, Akbar Rasulov et Ntina Tzouvala à l'Ecole de droit de l'Université de Glasgow. Le thème choisi s'inspire du *Research Handbook on Political Economy* (sous la direction de U. Mattei et J. Haskell, Edward Elgar, 2015). Deuxièmement, John Haskell et Tomaso Ferrando organisent un atelier sur les 'Approches Hétérodoxes de l'Economie Politique Globale' qui se tiendra le 11 janvier 2016 au Collège Universitaire de Turin (CUI).

GR sur le droit international de l'environnement: Lors de la Conférence annuelle de la SEDI qui s'est tenue à Oslo en septembre 2015, le Groupe de réflexion sur le droit international de l'environnement a organisé une agora intitulée « *La forêt et les arbres : la solution judiciaire des différends en droit international de l'environnement* ». Les panelistes, Alan Boyle, Jerneja Penca, Alexander Solntsev, et Christina Voigt, ont discuté de l'opportunité d'instituer des tribunaux ou chambres spécialisés en matière environnementale, sur les moyens alternatifs de résolution des différends environnementaux, et sur l'apport potentiel de la jurisprudence au développement du droit international de l'environnement.

12. Nouvelle procédure en ligne pour l'élection des modérateurs des GRs

Lors de la rencontre entre le comité exécutif de la SEDI et les modérateurs des groupes de réflexion de la SEDI organisée pendant la 11ième conférence annuelle de la SEDI (10 septembre 2015), il a été convenu de mettre en œuvre un nouveau système électoral. Dans ce nouveau système, les groupes de réflexion (GRs) bénéficieront de l'assistance du secrétariat de la SEDI dans l'organisation du processus électoral en ligne pour le renouvellement des comités coordinateurs. Avec ce nouveau système, la SEDI augmentera la transparence des élections, encouragera la participation de tous les membres des GRs aux élections et améliorera la gouvernance et la responsabilité démocratique de ses GRs. Le premier GR à implémenter ce nouveau système est le GR sur les entreprises multinationales et les droits de l'homme.

Le mandat des modérateurs des GRs varie de deux à quatre ans (chaque groupe est libre de décider de la durée du mandat). Si le mandat est établi pour deux ans, les modérateurs seront renouvelés à chaque élection. Si le mandat est d'une durée de quatre ans, les élections seront tenues tous les deux ans afin de renouveler partiellement la direction des GRs. Il n'y a pas de limite pour le nombre de mandats et les modérateurs peuvent être réélus indéfiniment.

Les élections se tiendront comme suit:

1. Le secrétariat de la SEDI enverra un appel à candidatures à tous les membres des GRs. L'appel à candidature offrira au moins deux semaines aux membres pour présenter leur candidature.
2. Le secrétariat de la SEDI informera les modérateurs des GRs du nombre total de candidats. Aucune élection ne sera nécessaire si le nombre de candidats est égal au nombre de positions. Si un nombre plus grand de candidats que de positions disponibles est proposé, un vote en ligne se tiendra.
3. Les résultats seront distribués à tous les candidats et modérateurs des GRs. Par la suite, le secrétariat de la SEDI communiquera les résultats à tous les membres des GRs et les noms des nouveaux élus seront publiés sur le site web de la SEDI.

Les GRs sont un atout essentiel pour la Société. Leurs activités variées sont de précieux outils pour la coopération académique et scientifique. Par cette initiative, nous espérons améliorer les structures de gouvernance de la SEDI et nous encourageons tous les membres à participer aux activités des GRs.

Luis Hinojosa
Vice-président de la Société européenne de droit international

European University Institute
ACADEMY OF EUROPEAN LAW
ESIL Secretariat:
Academy of European Law, European University Institute
Villa Schifanoia, Via Boccaccio 121, 501 33 Firenze, Italy
Tel: +39 055 4685 512
Fax: +39 055 4685 517
E-mail: esil.secretariat@eui.eu
Website: http://www.esil-sedi.eu